



REGLEMENT

Afin qu'athlètes et animateurs puissent s'épanouir dans la pratique de l'athlétisme il est nécessaire d'appliquer un certain nombre de règles.

Malheureusement ces règles ne sont pas évidentes pour tout le monde. Le club peut donc être amené à réprimander certains athlètes. Les sanctions pouvant aller du simple rappel à l'ordre jusqu'à la suspension d'un ou plusieurs entraînements (voir une exclusion définitive).

CODE DE BONNE CONDUITE DU JEUNE SPORTIF

- * Accepter les décisions des animateurs.
- * Ne pas insulter les animateurs ni ses camarades.
- * Surveiller son langage.
- * Respecter les règles du jeu.
- * Respecter le matériel et le bien des autres.
- * Savoir accepter la défaite.
- * Ne pas se vanter
- * Ne pas s'intégrer dans une bagarre
- * Respecter les entraîneurs en arrivant à l'heure avec une tenue correcte et adaptée, et en écoutant les consignes qu'ils donnent.
- * Réaliser toutes les activités proposées par les entraîneurs.

ASEC Athlétisme
Signature(s)

Alexis FROGER

Parents

Signature(s)

Athlète

Signature



CERTIFICAT MÉDICAL

de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme
et de la course à pieds en compétition

Saison 2021-2022

Je, soussigné(e) Docteur en médecine,

certifie avoir examiné M. / Mme / Mlle :

.....âgé(e) de ans, demeurant à : ...

.....et n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents

contre-indiquant la pratique de l'Athlétisme et de la course à pieds en compétition.

Fait à, le

Cachet

Signature

Informations réglementaires :

Imposée par le Ministère dans la loi du CODE DU SPORT, la nouvelle réglementation obligatoire concernant la fourniture du CERTIFICAT MEDICAL impose à être libellée avec le texte suivant : « certificat de non contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition »

Ces nouveaux textes, inclus dans les Règlements Généraux FFA, ont été approuvés par le Comité Directeur de la FFA des 4 et 5 Avril 2008, pour être en conformité avec les différents types de licences FFA.



INFORMATIONS ET RAPPELS

Année naissance	2013 à 2014	2011-2012	2009-2010	2007-2008	2005-2006	2003-2004
Catégorie	Eveil athlé	Poussin	Benjamin	Minime	cadet	Junior
Tarif licence	90€		95€		100€ ou 140€ avec Athlé'Fit*	

* **Athlé'Fit** = Renforcement musculaire, « Réathlétisation », préparation physique, prévention des blessures
Entraînements : Mercredi de 19h15 à 20h30 au Mesnil en Vallée. Nouveauté 2020

A noter : Réduction de 10€ (sur le montant total) à partir de 3 licences par foyer,

En cas de renouvellement, MAJORATION de 10€ pour licence rendue après le 30/09.

Afin de faciliter la gestion des dossiers, le certificat médical doit être daté de moins de 6 mois par rapport à la date d'enregistrement dans le SIFFA. Cet enregistrement se fait courant Août.

Nous vous demandons de bien vouloir nous remettre votre dossier complet

- demande ou renouvellement de licence
- certificat médical ou questionnaire médical en ligne en cas de renouvellement
- chèque (x1, x2 ou x3) 1/mois
- décharge de responsabilités pour les athlètes mineurs
- permis de bonne conduite pour les enfants (éveil athlé à minime)

Tout dossier dont il manquera une de ces pièces ne sera pas accepté. Pour saisir votre demande de licence dans le SIFFA, nous avons impérativement besoin du certificat médical datant de moins de 6 mois OU du **questionnaire médical** rempli et imprimé en ligne en cas de renouvellement (envoyé par mail par la FFA) et du règlement (chèque, coupon sport, ANCV sport...)

Les familles bénéficiant d'aides financières ou de coupons sport, chèques sport ou pass sport...mais n'en disposant pas lors de l'inscription, régleront par chèque. Dès réception des différents coupons, le club s'engage à leur reverser par chèque l'équivalent des aides dans les plus brefs délais. Les chèques seront encaissés à partir de septembre 2021.

A partir du 1^{er} septembre, tous ceux qui n'auront pas fourni un certificat médical ou le questionnaire médical pour compléter leur dossier, déjà en notre possession, ne seront pas ou plus licenciés FFA et ne pourront pas ou plus s'entraîner avec le club, ceci pour des raisons d'assurance et de sécurité. Ils pourront participer aux courses en tant que non licenciés et donc les payer.

Merci de faire parvenir les éléments manquants pour faire la demande de licence, au plus vite avant fin août à :

Sébastien Cochet - 1 rue des amandiers – LA POMMERAYE – 49620 MAUGES/LOIRE

[Adresse mail : sebastien.cochet@neuf.fr](mailto:sebastien.cochet@neuf.fr).

Ou boîte aux lettres du club à l'entrée du stade

REPRISE des entraînements le VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2021 à 17h45

Site du club : athletisme-lapommeraye.com